

Risques Psycho Sociaux au CATP

Déclaration des élus SNECA

(CSE extraordinaire du 16/04/2021)



Ordre du jour : Information sur l'alerte lancée par le médecin du travail 86 et les mesures prises par la direction du CATP afin de protéger la santé des salariés dans le cadre des risques psycho sociaux.

A ce stade, les élus SNECA souhaitent que les points de progrès qui ont déjà été identifiés par l'expertise d'avril 2019, par les médecins du travail à l'occasion des diverses visites, d'une part et ceux identifiés par les élus lors des visites d'unités/agences ainsi que lors des diverses réunions de la CSSCT et CSE, soient pris en charge rapidement.

Pour se faire, les élus SNECA souhaitent participer activement et être de véritables acteurs du changement dans l'analyse et la recherche de solutions. Ces solutions passeront, entre autres, par la mise en œuvre d'une organisation pertinente et efficiente ainsi que par des outils performants. Ces solutions devront rendre compte de l'état futur souhaité - A quel(s) résultat(s) souhaitons-nous arriver collectivement, en terme d'organisation, mais surtout et prioritairement en terme humain et managérial. Afin d'avoir une vision objective et prospective, des indicateurs de suivi devront être partagés entre la direction et les élus, et mis en place. Ils feront l'objet d'un suivi par le CSE, à travers la CSSCT.

Evidemment, les élus du SNECA souhaitent participer à l'élaboration et à la validation du plan d'actions permettant, opérationnellement, d'atteindre les objectifs poursuivis. Ce plan d'actions reprendra, pour chaque actions les acteurs, les cibles, la planification, les jalons, les éléments de conduite du changement, les formations éventuelles ...

Pour les élus SNECA, la sollicitation d'un cabinet extérieur permettant d'accompagner les travaux de mise en œuvre des actions de prévention des risques psychosociaux dans l'entreprise est forcément un plus. Ce cabinet devra travailler avec l'ensemble des partenaires sociaux – direction et élus du CSE.

En complément, le élus SNECA souhaitent que les actions qu'ils ont déjà initiées auprès des managers et techniciens soient prises en compte dans les travaux à conduire.

Les élus SNECA seront extrêmement attentifs à la prise en compte de ces remarques, mais aussi à manière dont ils seront – avec les autres élus, associés à ces travaux.



Les élus SNECA : Impliqués et engagés dans leurs métiers et leurs mandats syndicaux

Section Touraine Poitou – <https://tourainepoitou.sneca.fr/> - 05.49.42.18.81 - 02.47.39.80.21